



Règle de soins nationale

Indications importantes concernant les formations aux professionnels habilités, professionnels de la santé et toutes personnes œuvrant dans les milieux visés par la Règle de soins nationale (RSN)

Trois (3) formations sont disponibles pour soutenir la mise en œuvre de la RSN.
Merci de vous référer au tableau descriptif ci-dessous afin de déterminer lesquelles s'appliquent à votre rôle.
Important : Si vous devez suivre l'ensemble des formations présentées, veuillez à les suivre dans l'ordre proposé (formation #1, puis #2 et #3 le cas échéant).

Formation #1		
Titre de la formation	Cadre législatif - soins confiés en toute sécurité par les professionnels habilités	
Description/objectifs	- Interpréter le cadre légal et réglementaire, et la Règle de soins nationale en lien avec les activités de soins décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions. - Situer son rôle et ses responsabilités découlant du cadre légal et réglementaire qui autorise et encadre les activités de soins pouvant être confiées aux aides-soignants. Ce premier volet (cadre législatif) peut être suivi par différents professionnels de la santé. Au cours de ce premier volet de formation, vous serez exposé à plusieurs définitions et notions expliquant les dispositions du cadre légal et réglementaire, ainsi qu'à la Règle de soins encadrant l'exercice de ces activités par des personnes autres que les professionnels habilités par leurs lois professionnelles à les exercer.	
Durée	1h asynchrone	
Titre d'emploi visé	Professionnels habilités (infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et nutritionniste), professionnels de la santé et toutes personnes œuvrant dans les milieux visés par la Règle de soins nationale (gestionnaire de ressource, intervenant pivot, etc.)	
Récurrence	Un fois et ensuite selon vos besoins	
Approche pédagogique	En ligne	
Informations additionnelles	Pour les employés CISSSMO ENA #15355 https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=15355	Pour les employés hors CISSSMO (Ex : RI-RTF) ENA partenaire #10571 https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=10571



Formation #2

Titre de la formation	Démarche clinique - soins confiés en toute sécurité pour les professionnels habilités	
Description/objectifs	- Reconnaître les étapes de la démarche clinique en vue de confier une activité de soins à un aide-soignant - Appliquer une démarche clinique en lien avec votre champ d'exercice en vue de confier une activité de soins à un aide-soignant Ce deuxième volet permettra de déterminer si une activité de soins peut être confiée à un aide-soignant à l'aide de la démarche clinique et d'effectuer le suivi clinique nécessaire auprès de l'utilisateur en lien avec les activités de soins qui sont confiées aux aides-soignants.	
Durée	1h asynchrone	
Titre d'emploi visé	Professionnels habilités (infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et nutritionniste) à confier des soins en vertu des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions dans les milieux visés par la Règle de soins nationale.	
Récurrence	Un fois et ensuite selon vos besoins	
Approche pédagogique	En ligne	
Informations additionnelles	Pour les employés CISSSMO ENA #15492 https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=15492	Pour les employés hors CISSSMO (Ex : RI-RTF) ENA partenaire #10604 https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=10604

Formation #3

Titre de la formation	Vers l'autonomie du professionnel habilité : Maîtriser l'application de la Règle de soins nationale	
Description/objectifs	- S'approprier le cadre législatif de la Règle de soins nationale - Connaître les rôles des personnes impliquées au niveau de la Règle de soins nationale - Maîtriser les modalités d'applications de la Règle de soins nationale Ce troisième volet permettra de mettre en œuvre, de manière autonome, les modalités associées à l'application de la Règle de soins nationale.	
Durée	1h30 asynchrone	
Titre d'emploi visé	Professionnels habilités (infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et nutritionniste) à confier des soins en vertu des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions dans les milieux visés par la Règle de soins nationale.	
Récurrence	Un fois et ensuite selon vos besoins	
Approche pédagogique	En ligne	
Informations additionnelles	Pour les employés CISSSMO ENA #18117 https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=18117	